



L'obligation d'afficher l'origine des viandes en restauration

Le décret du 1er mars 2022 apporte une évolution majeure.

Dès le 1er mars 2022, l'étiquetage de l'origine des viandes devient obligatoire en restauration hors domicile, proposant des repas à prendre sur place ou à emporter.

→ Qui est concerné par cette réglementation ?

L'affichage de l'origine concerne les viandes (porc, volaille, agneau, mouton) qui sont servies dans la restauration hors domicile (cantines, restaurants et restaurants d'entreprises).

Dans le cas de la viande de bœuf, le consommateur sera toujours informé de l'origine de la viande (bœuf français, bœuf européen, bœuf importé) ainsi que du pays d'origine et du pays d'élevage, s'il y a lieu.

→ Viande d'origine française ou étrangère ?

Cette information est indispensable pour le client d'un restaurant. Cette obligation tend à répondre aux attentes des consommateurs sur le provenance et la traçabilité des produits qu'ils consomment. Le gouvernement répond alors à une forte attente des consommateurs et offre une transparence de l'information sur l'origine des viandes en restauration.

→ Que devra mentionner cet étiquetage ?

Cette nouvelle réglementation oblige les restaurants et les cantines scolaires à préciser :

- le pays d'élevage et d'abattages des viandes, qu'il s'agisse de viandes fraîches, réfrigérés, congelés ou surgelés.

-L'affichage de l'origine des viandes concernent les viandes achetés crues et cuisinées par les restaurateurs mais ne s'applique pas aux viandes déjà préparées.

Ces mentions seront destinées à la connaissance du consommateur de manière claire et lisible.

Cet affichage se fera principalement par affichage, indication sur les cartes et les menus ou sur tout autre support selon le décret du 26 janvier 2022 qui complète une obligation datant de 2002, ne s'appliquant jusqu'à maintenant qu'aux viandes bovines (bœuf et veau) non transformés.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2022/03/03/0052>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/3/1/LOGL2124792D/jo/texte>